

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2019 à 20 heures.

Date de la convocation : 19 février 2019

Date d'affichage : 19 février 2019

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absentes excusées : Françoise CASTEL et Laurence BORNEAT **Absent** : Gaëtan PERRON

Pouvoir : Laurence BORNEAT donne pouvoir à Christophe TEILLARD
Françoise CASTEL donne pouvoir à Jean-François POUPON

Secrétaire : Maurice MARECHAL

PRESENTATION DE LA SEMAINE DES « PETITES SCENES VERTES » PAR MADAME LACHASSAGNE, EN CHARGE DU « CONSEIL JEUNE PUBLIC ET SECTEUR SCOLAIRE » au Théâtre de Bourg-en-Bresse

Pour que les enfants puissent assister à des spectacles de qualité, qui développent l'esprit critique et l'imaginaire, les Petites Scènes Vertes sillonnent les villages depuis 2006 en proposant une programmation exigeante et variée.

Élaborées en 2006 dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) pour le Bassin de Bourg-en-Bresse, les Petites Scènes Vertes poursuivent aujourd'hui leur chemin grâce au soutien de la CA3B. Elles permettent de présenter chaque année sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) différents spectacles aux écoles et familles.

- Des spectacles de théâtre, marionnettes, musique, cirque, danse...
- Un projet qui rayonne sur le territoire de la CA3B
- Un coût modeste pour les élèves et des transports pris en charge
- Des ateliers de pratique artistique dans les écoles avec les artistes
- Des séances tout public ouvertes aux familles.

Cette année un spectacle « Déboires » est prévue à Bénny pour le public le :

- ✓ Mercredi 20 mars à 15 h 00
- ✓ Samedi 23 mars à 17 h 00.

Des séances sont également prévues pour les écoles entre le 19 et 26 mars et un atelier de travail avec l'école de Bénny estimé à 10h.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

COMPTES ADMINISTRATIFS M14 + M49 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice MARECHAL, 1er adjoint délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Patrick BAVOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour

M14 (commune) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		181 494.63		171 709.41	0.00	353 204.04
Opérations de l'exercice	546 582.03	592 896.01	446 013.79	156 122.10	992 595.82	749 018.11
TOTAUX	546 582.03	774 390.64	446 013.79	327 831.51	992 595.82	1 102 222.15
Résultats au 31/12/2017		227 808.61	118 182.28			109 626.33
Restes à réaliser	0.00	0.00	34 226.00	80 000.00	34 226.00	80 000.00
TOTAUX CUMULES	546 582.03	774 390.64	480 239.79	407 831.51	1 026 821.82	1 182 222.15
RESULTATS DEFINITIFS		227 808.61	72 408.28			155 400.33

M49 (Assainissement) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		15 625.97		29 269.44	0.00	44 895.41
Opérations de l'exercice	18 504.52	29 965.43	17 952.85	21 560.43	36 457.37	51 525.86
TOTAUX	18 504.52	45 591.40	17 952.85	50 829.87	36 457.37	96 421.27
Résultats au 31/12/2018		27 086.88		32 877.02		59 963.90
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	18 504.52	45 591.40	17 952.85	50 829.87	36 457.37	96 421.27
RESULTATS DEFINITIFS		27 086.88		32 877.02		59 963.90

2. Constate pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE
DRESSES PAR MESDAMES MOREL-PACLET, Agnès BONNAND
RECEVEURS - BUDGETS M14 ET M49**

Après s'être fait présenter le budget primitif avec le budget annexe (assainissement) de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS M14 + M49

M14 (commune) :

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31.12.18 : + 227 808.61 €

Considérant le déficit d'investissement au 31.12.18 : - 118 182.28 €

Les restes à réaliser sont en :	Dépenses	34 226.00 €	
			⊗ + 45 774.00 €
	Recettes	80 000.00 €	

		+ 45 774.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- ✓ D'affecter au besoin de financement au compte 1068 (recettes investissement) : 72 408.28 €
- ✓ L'excédent de fonctionnement au budget primitif 2019 (R002) sera de : 155 400.33 €
- ✓ Le déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement) : 118 182.28 €.

M49 (assainissement) :

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31/12/18 : 27 086.88 €

Considérant l'excédent d'investissement au 31/12/18 : 32 877.02 €

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019 la compétence assainissement est à la charge de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) et indique que les résultats sont à reporter au budget primitif M14 de la commune et qu'ils seront ensuite reversés à CA3B

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

DECIDE de reporter au budget primitif (M14) 2019 :

- L'excédent de fonctionnement de 27 086.88 €
- L'excédent d'investissement de 32 877.02 €

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire :

RAPPELLE que toute subvention doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la collectivité publique, même pour des subventions versées régulièrement chaque année. L'automaticité, ou la reconduction tacite sont des pratiques "anormales" au sens légal du terme. Les associations ont obligation de communiquer les pièces justificatives comme entre autres :

- ✓ Budget
- ✓ Bilan, Compte de résultat
- ✓ Compte rendu d'activité
- ✓ Tout document permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics.

Enfin, tout refus de communiquer les documents demandés, peut entraîner l'annulation de l'attribution d'une subvention ou sa restitution (article 14 alinéa 3 du décret-loi du 2 mai 1938).

PROPOSE de verser les subventions aux associations après délibération du Conseil, suite à la réception des demandes.

DONNE lecture des demandes reçues à ce jour,

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les mêmes montants pour 2019

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- ✓ une subvention de 114 € au profit du Club des retraités de Bény, et de l'ADMR,
- ✓ une subvention de 33 € au profit de la prévention routière de l'Ain.

DOTATIONS 2019

Après discussion le conseil décide d'inscrire au budget primitif 2019 la somme de 1 000 € pour la médiathèque, 7120 € pour la dotation des fournitures scolaires soit 80 € par enfant (89 enfants à la rentrée de septembre 2018) et 7000 € pour les subventions aux associations.

SINISTRE EGLISE

A la suite de coups de vents violents du jeudi 31 janvier 2019, une partie du faîtage en zinc (4,60 mètres) de la toiture de l'église a été arraché et a cassé des ardoises. Une déclaration de sinistre est en cours auprès de Groupama.

Une réparation avait déjà été effectuée fin 2015 par Giraud Charpente. L'entreprise vérifiera les raisons de ce dégât à nouveau causé.

Un devis a été sollicité auprès de NEVORET qui indique ne pas pouvoir le faire. Un autre a été demandé à l'entreprise NTT toiture (qui est en train de réparer les deux toits (local Jacquet et Pompiers-Fleurissement à la suite du sinistre grêle de 2017) qui a fait parvenir un devis pour la réparation totale d'un montant de 7 447.22 € TTC ou seulement la partie endommagé qui s'élève à 1 630,16€.

Il propose de faire tenir le zinc par des éclisses (l'éclisse est utilisée pour les jonctions transversales entre profils, ici le zinc. Elle s'utilise en jonction alignée ou décalée) et non par des pointes comme l'avait fait Giraud Charpente. Selon NTT, c'est plus résistant.

Antoine GROS, conseiller municipal et membre de la commission bâtiment a reçu le lundi 18 février le cabinet Polyexpert Bourg-en-Bresse mandaté par l'assurance Groupama. Ce dernier indique que la garantie « événement climatique » du contrat VILLASSUR est acquise uniquement s'il est avéré qu'un vent soufflant en rafale ait endommagé plusieurs bâtiments de construction identique sur le même secteur géographique. L'expert indique que ce n'est pas le cas en l'espèce, aucun autre dommage n'est à déplorer sur la commune ou sur les communes avoisinantes.

A ce jour, aucun retour de l'assurance.

SINISTRE RESINE TRAVERSEE DU VILLAGE

Le 17 octobre 2018, un sinistre causé par une entreprise de déménagement a eu lieu sur la résine réalisée dans le cadre des travaux de la traversée du village située grande rue en face de la mairie.

Un devis pour la réparation d'un montant de 1500 € ttc a été fourni par l'entreprise Via Système (entreprise qui a fait les travaux de résine pour la traversée).

Une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance Groupama en date du 13 février, l'assurance intervient au titre de la garantie "Protection Juridique" du contrat VILLASSUR. Pour cela, un recours à l'encontre de l'assureur du tiers responsable est en cours.

DEVIS

CONTRIBUTION FINANCIERE POUR L'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC EN ALIMENTATION ELECTRIQUE AU MANILLIER :

Le Maire rappelle la séance du conseil municipal du 12 novembre 2018 où il est précisé que la commune doit participer au financement de l'extension du réseau électrique pour 4 des 6 lots dépourvus d'alimentation électrique et qu'en contrepartie une taxe d'aménagement de 5 % sera demandée aux futurs propriétaires pour les lots concernés.

Actuellement une contribution financière d'Enedis pour un montant de 4 278.96 €TTC pour le raccordement électrique du permis de Mme BAL et M. GUILLAND a été acceptée.

CIMETIERE : Suite à l'inscription au budget primitif 2018 et reste à réaliser, un devis de l'entreprise MUNIER a été reçu pour une stèle triangulaire 120 x 25 x 25 x 25 pour un montant TTC de 1 637.42 € hors fournitures de plaques.

Concernant l'extension du columbarium, l'entreprise ne peut pas fournir de devis.

Après discussion, le conseil accepte le devis mais souhaite également avoir un devis complémentaire pour les plaques et envisage de les acquérir afin qu'elles soient toutes identiques avec la même gravure.

REMPACEMENT DES BAES (Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité): Trois devis ont été reçus pour le remplacement dont le détail est :

- ✓ pour l'école : TTC 424.08 €
- ✓ pour la salle Garavand : TTC 680.88 €
- ✓ pour le stade : TTC 289.20 €.

Après discussion, le conseil municipal accepte les devis pour un montant TTC de 1394.16 € et décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2019 en section de fonctionnement car c'est un remplacement.

INVESTISSEMENT 2019

La commission finances n'a pas pu finaliser le budget primitif par manque d'éléments notamment les contributions et dotations diverses. Les nouveaux devis n'ont pas pu être examinés.

MODIFICATION MONTANT RECOUVREMENT DES RECETTES DU CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Didier CHARVET, Maire adjoint informe au conseil municipal que depuis l'instauration du recouvrement de la pause méridienne, le seuil d'encaissement du régisseur est supérieur au montant jusqu'alors autorisé. Le montant mensuel alloué depuis 2010 était de 1200 € et propose de le passer à 2000€.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint, et
après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

FIXE le montant de recouvrement à 2 000 € (deux mille euros) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la régie de recettes pour le Centre de Loisirs Périscolaire comprenant également la pause méridienne.

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents relatifs à cette modification.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire indique que la cantinière a été absente du 2 au 6 février, et sera absente du 19 février au 22 mars. Le remplacement a été et sera assuré par Mélissa MARGUIN (employé communal) et Cindy BILLOUD, parent d'élève.

CANTINE SCOLAIRE

Didier CHARVET, adjoint des affaires scolaires fait part du mail de la Présidente du sou des Ecoles sollicitant la gestion de la cantine à la municipalité.

Une réunion sera organisée courant mars avec les membres de la commission scolaire et le sou des écoles afin de débattre sur le sujet.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET EQUIPEMENTS PERI-SCOLAIRES DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DETR

A ce jour, ce dossier semble difficilement présentable à la DETR cette année, car il nécessiterait un raccordement (une interconnexion) entre les deux réseaux informatiques de la mairie et de l'école. Un approfondissement du dossier est donc nécessaire ce qui n'empêche pas la poursuite du projet de tableaux interactifs pour l'école.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Avis de naissance : Mathis ROBIN, né le 30 janvier 2019 à VIRIAT et domicilié 247 Route des Jacquets.

Chasse :

- Des miradors utilisés pour les battues ont été renversés. La société de chasse tient à alerter la municipalité qui informera la gendarmerie.
- Un lâcher de faisans a été réalisé. En conséquence un rappel aux chiens errants est fait.

Panneau lumineux : Les travaux sont en cours. La tranchée a été effectuée la semaine dernière et le socle de béton réalisé par les employés municipaux, Bruno GAILLARD, le Maire et le 1^{er} adjoint. Le raccordement électrique est également terminé. La pose est prévue dans deux semaines environ.

Manifestations à venir sur la commune :

- Jeudi 07 mars : assemblée générale du comité de fleurissement. Un appel aux bénévoles est lancé
- Samedi 09 mars : vente de truites organisé par la société de pêche
- Dimanche 10 mars : loto organisé par le club des retraités
- Samedi 16 et dimanche 17 mars : les matefaims organisé par l'amicale des donneurs de sang
- Mardi 19 mars : Commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie à 17h30 devant le Monument
- Mercredi 20 mars : Théâtre Déboires organisé par les petites scènes vertes à 15h00
- Samedi 23 mars : Théâtre Déboires organisé par les petites scènes vertes à 17h00
- Samedi 30 mars : le concert Fasila'gym est annulé.